

Revue de presse hebdo 013

DU VENDREDI, 05 FEVRIER 2016

La semaine du 1^{er} au 7 février 2016 a été marquée dans la presse au Togo par le séjour de Faure Gnassingbé au Vatican, la nomination de nouveaux préfets et sous-préfet, Jean-Pierre FABRE dans le manteau de chef de file de l'opposition, le sommet sur la sécurité maritime annoncé pour octobre 2016, la bonne et la mal gouvernance sous les feux de l'actualité, une grenade lacrymogène tirée par mégarde dans un bus à Lomé, la mise au point de l'OTR sur la taxe de l'habitation, le rendez-vous manqué de Pascal Bodjona pour sa libération, la méningite à nos portes, trois listes sur quatre retenues pour le fauteuil de la FTF.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

FAURE GNASSINGBE AU VATICAN : la diplomatie togolaise agissante

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé a été reçu le jeudi 28 janvier au Vatican par le Pape François. Un entretien privé entre les deux hommes s'est déroulé dans la Bibliothèque du Pape en présence du Préfet Pontifical, Son excellence Georg Ganswain.

« Cette visite diplomatique s'inscrit dans le cadre des relations bilatérales entre les deux pays », rappelle **Focus info** n°150 du 23 au 27 février 2016. « Communion entre le Président Faure Gnassingbé et le pape François », titre **Le médium** n°205 du 2 au 8 février 2016 qui présente ce séjour en quatre tableaux : tableau 1 : retrouvailles entre Faure et François ; tableau 2 : Faure Gnassingbé et le Secrétaire d'Etat du Saint Siège ; tableau 3 : l'hommage de Faure Gnassingbé à la Communauté Saint Egidio ; tableau 4 : Faure Gnassingbé à une messe d'action de grâce le vendredi à la basilique Saint Pierre. « Une visite officielle bien remplie du chef de l'Etat au Vatican », titre **Togo-Presse** n°9717 du 1^{er} février 2016 qui signale le caractère officiel de cette visite, la première officielle. Le quotidien signale aussi la visite du chef de l'Etat à la communauté de Sant'Egidio. « C'est une visite de reconnaissance, un devoir de reconnaissance », indique le journal. Cet avis n'est pas partagé par **Liberté** n°2122 du 1^{er} février 2016 qui titre « Religion et magouilles politiques : la communauté Sant'Egidio complice de la 'dictature héréditaire' au Togo. » Le journal fustige aussi l'Eglise catholique togolaise pour son silence « vis-à-vis des dérives du pouvoir de Faure ».

ADMINISTRATION TERRITORIALE : nomination de préfets

Des décrets de nomination de préfets et sous-préfet ont été pris au cours du conseil des ministres le 3 février dernier.

La liste des neuf préfets et d'un sous-préfet est présentée dans **Togo-Presse** n°9720 du 4 février 2016. La même information est à découvrir dans **Flambeau des démocrates** n°436 du 4 février 2016 sous le titre « Remue-ménage dans les représentations du pouvoir central : de nouveaux préfets nommés ». **Forum de la semaine** n°2059 du 4 février 2016 attire l'attention de la présence sur la liste de deux officiers des Forces Armées en titrant « Les Colonels Biténéwé et Mompion nommés préfets. » C'est sous le même titre que **Le canard indépendant** n°541 du 5 février 2016 présente l'information. Pour **Liberté** n°2126 du 5 février 2016, le pouvoir placerait ses pions dans le cadre des prochaines élections. Il s'agit de nominations suspectes à la tête des préfectures, écrit-il.

POLITIQUE : FABRE dans le manteau de chef de file de l'opposition

Le lundi 25 janvier dernier, le Conseil des ministres a pris un décret relatif aux modalités d'application de la loi portant statut de l'opposition. Le décret détermine les avantages et privilèges du chef de file de l'opposition pour la durée de la législature, ainsi que ses obligations. Le président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), M. Jean Pierre Fabre est le chef de file de l'opposition au regard des résultats des élections législatives de juillet 2013, son parti ayant plus de sièges au Parlement que les autres formations politiques de l'opposition. Le sujet fait le chou gras des journaux.

« Un acte politique 'normal' qui ne saurait occulter la question des réformes », avertit **Le correcteur** n°672 du 1^{er} février 2016 qui pense qu'il n'y a pas à pavoiser pour un décret de ce genre. Faure Gnassingbé et les siens ont fait leur devoir, encore qu'il y a des raisons de leur en vouloir pour manque de responsabilité et de diligence, vu que ce décret vient trois bonnes années après la loi elle-même. » Le même journal et **Le potentiel** n°176 du 2 février 2016 publient une interview de M. Fabre accordée à l'agence **Savoir news**, interview dans laquelle il parle du statut de l'opposition, des réformes et de l'union de l'opposition. Sous le titre « Débat au sujet du Décret d'application de la Loi portant statut de l'opposition, après Gilchrist, Faure veut discipliner et responsabiliser Fabre », **Le combat du peuple** n°865 du 1^{er} au 5 février 2016 qui ironise : « Fabre qui s'était toujours comporté en sauvageon politique, va désormais être domestiqué. C'est une bonne évolution. Il va sans dire que la vie politique doit être civilisée pour permettre une normalisation si tant souhaitée. » « Ce titre de chef de file de l'opposition décroché beaucoup par le n°1 de l'ANC va sans aucun doute créer plus de divisions que d'habitude », pense **Nouvelle Opinion** n°470 du 1^{er} février 2016. « Faure marque un grand coup, l'opposition se déchire », s'exclame **La dépêche** n°807 du 3 février 2016. Quand à **Focus info** n°150 du 3 au 17 février 2016, « Jean Pierre Fabre est à l'école du sentiment national ». Le bimensuel se demande s'il peut valablement s'imposer au sein d'une famille où certains contestent sa légitimité. « L'opposition togolaise continue de se diviser sur des sujets de moindre importance », regrette **La lanterne** n°263 du 3 février 2016. Déjà s'annonce pour bientôt une tournée nationale de Fabre avec son titre de chef de file de l'opposition, apprend-on dans **Vision d'Afrique** n°44 du 3 février 2016 qui reprend une dépêche de l'agence **Afreepress**. « Si la vraie intention du gouvernement, en adoptant ce décret, était de créer la zizanie au sein de l'opposition, alors c'est chose réussie au vu du tollé que cela suscite au sein de l'opposition », note **Le bâtisseur** n°158 du 4 février 2016. « Mais alors, lance **Flambeau des démocrates** n°436 du même jour, avec cette nouvelle donne, s'achemine-t-on vers la fin d'une époque caractérisées par le radicalisme à outrance ? La question reste posée. »

SECURIRITE MARITIME : le sommet annoncé pour octobre 2016

Le sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA), sur la sécurité maritime et le développement en Afrique se tiendra finalement le 15 octobre prochain à Lomé, ont décidé les chefs d'Etat et de gouvernement lors du 26ème sommet à Addis-Abeba le 31 janvier dernier.

L'information est à découvrir dans **Forum de la semaine** n°2055 du 1^{er} février 2016 sous le titre « Sommet de l'UA sur la sécurité maritime : la date des travaux finalement fixée au 15 octobre prochain. » « Le 15 octobre prochain est retenu », s'exclame **Courrier de la République** n°421 du 1^{er} février 2016 qui souligne que d'ici là, « le Togo aura le temps matériel pour parfaire tous les pans de l'organisation. » « Le 15 octobre 2016 retenu pour le sommet sur la sécurité maritime par les chefs d'Etat et de gouvernement », titre qui barre la une de **Nouvelle Opinion** n°470 du 1^{er} février 2016 qui rappelle par ailleurs que le Togo est élu membre du Conseil de Sécurité et Paix de l'Union Africaine

pour un mandat de deux ans. La même information est traitée dans **Golfe info** n°1071 du 1^{er} février 2016 sous le titre « « Sommet de l'UA sur la sécurité maritime et le développement à Lomé: Octobre 2016, retenu comme nouvelle date. » « Le grand enjeu de cette rencontre, avertit **Le médium** n°205 du 2 au 8 février 2016, c'est l'adoption de la charte de Lomé. Une fois adoptée dans la capitale togolaise, cette charte sera soumise au Conseil de sécurité de l'ONU. » « Un si long chemin vers un sommet ! », s'exclame **L'alternative** n°494 du 2 février 2016 qui s'interroge sur l'intérêt du Togo à « s'accrocher à une telle conférence dont une similaire s'est tenue il y a un an seulement aux Seychelles ». Pour le bihebdomadaire, il s'agit d'une « opération de relation publique pour Faure Gnassingbé qui coûtera au contribuable 5,5 milliards ! Tant pis, l'Office Togolais des Recettes est là pour renflouer les caisses. » C'est le même son de cloche qui résonne dans les colonnes de **Vision d'Afrique** n°44 du 3 février 2016 qui cite Nicolas Lawson, président du Parti du Renouveau et de la Rédemption qui déclare : « le Togo n'a pas besoin de la conférence sur la sécurité maritime quand son peuple meurt de faim. » « Pour un peuple qui a faim, relève aussi **Le bâtisseur** n°158 du 4 février 2016 dans les propos de Nicolas Lawson, une quelconque sécurité maritime peut être la solution à sa situation de précarité ? » « Une conférence avec un peuple qui mange à sa faim, qui travaille, c'est le désir ardent du président du PRR », conclut le journal. Pour **Le correcteur** n°673 du 4 février 2016, « ce jeu de report montre à suffisance l'improvisation qui entoure l'organisation de ce sommet et l'incapacité du Togo de l'accueillir. » Qu'à cela ne tienne la sensibilisation des riverains du littoral continue dans la perspective du sommet. **Togo-Presse** n°9720 du 4 février 2016 fait l'économie de la rencontre du 2 février dernier du préfet maritime, le Capitaine de Vaisseau Adzoh Vinyo Kwassivi avec les populations de Baguida où « il a échangé sur les comportements civiques et citoyennes à adopter le long du littoral. »

GOUVERNANCE : la bonne et la mal gouvernance sous les feux de l'actualité

La bonne gouvernance et la mal gouvernance ont fait couler beaucoup d'encre cette semaine. Qu'il s'agisse du secteur des mines, de l'électricité, les bâtiments, l'administration publique, les sujets évoqués ont fait les choux gras de la presse togolaise.

Pour une gestion efficiente du secteur des mines...

Le Togo et la Banque Mondiale ont signé le 29 janvier dernier un accord de financement de 15 millions de dollars soit 9 milliards FCFA pour accompagner la transformation structurelle du secteur minier togolais dans les 5 années à venir (2016-2020), pour en faire un instrument de développement et de lutte contre la pauvreté, à travers la mise en œuvre du Projet de Développement de la Gouvernance Minière (PDGM). « 15 millions de dollars US pour soutenir le développement du secteur minier togolais », titre **Togo-Presse** n°9717 du 1^{er} février 2016. L'information est présentée dans **Golfe info** n°1071 du 1^{er} février 2016 sous le titre « Togo : secteur minier, la Banque Mondiale, pour une gestion efficiente du secteur. » « Après l'approbation du crédit par la Banque Mondiale, les documents sont signés pour une meilleure gouvernance du secteur minier », lit-on dans **L'union** n°885 du 2 février 2016.

Pour une gestion déficitaire de la CEET, M. Djeteli limogé...

Le Conseil d'administration de la CEET vient de remercier M. Gnadé Djeteli, Directeur Général de la Compagnie et son adjoint M. Blaise Amoussou-Kpeto pour des résultats insuffisants et des problèmes de gouvernance. « La Compagnie énergie électrique du Togo, Ceet, a connu un tsunami directionnel de grande portée ce jeudi 4 février », s'exclame **L'union** n°886 du 5 février 2016. **Liberté** n°2126 du 5 février 2016 avance des chiffres selon un rapport d'un audit : 65 milliards d'emprunts, 20 milliards de perte et 54 milliards de dettes. « CEET : le scandale emporte le DG Gnadé Djetéli et son adjoint »,

titre **L'alternative** n°495 du 5 février 2016 qui regrette que les prévaricateurs, au lieu de redresser la boîte, ont continué le pillage à ciel ouvert. Corruption, détournement, contrats de complaisance, recrutements et promotions fantaisistes, tels sont les faits d'arme à mettre à l'actif de son Directeur Général, Gnadé Djétéli. » « CEET/ Gnadé Djételi remercié, Paul Mawussi Kakatsi fait son come-back », titre **Le canard indépendant** n°541 du 5 février 2016 qui espère que « ce changement d'équipe et ces nouvelles dispositions rimeront avec l'amélioration des services de la CEET. »

Pour une meilleure gestion des réseaux d'éclairage public au Togo...

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un texte de réglementation, pour une meilleure gestion des réseaux d'éclairage public au Togo, une rencontre d'audience publique entre les responsables des collectivités locales, l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) et le Comité Interministériel de gestion de redevances pour l'éclairage public au Togo (CGREP), s'est tenue les 28 et 29 janvier dernier à Lomé. **Golfe info** n°1071 du 1^{er} février 2016 présente l'information sous le titre « Vers l'adoption d'un nouveau cadre de gestion des redevances d'éclairage public ». Selon le journal, le texte actuellement discuté, une fois approuvé, devrait dorénavant servir d'orientation dynamique des activités dans le domaine de l'éclairage public au Togo, et de gestion des redevances éclairage public. » La même information est traitée dans les colonnes de **Le bâtisseur** n°158 du 4 février 2016 sous le titre « Energie électrique : ARSE veut réglementer la gestion de l'éclairage public dans le pays. » Signalons que dans le cadre de l'extension du réseau électrique de la CEET, un investissement de 40 milliards de FCFA est en vue pour « rompre avec les toiles d'araignées », lit-on dans les colonnes de **Forum** n°2058 du 3 février 2016. **Liberté** n°2126 du 5 février 2016 avance des chiffres ; plus de 35,5 milliards de dettes de l'Etat plombent les finances de la société. Le journal pointe du doigt l'Etat togolais et non les branchements dits anarchiques.

Pour des indécitesses, des sanctions ...

Le 22 janvier dernier, il est reproché à l'entreprise EE-BTP d'avoir produit de fausses attestations de bonne fin d'exécution dans le cadre des appels d'offre lancés par le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) relatifs à la construction de magasins de stockage sur le projet PADAT. **Vision d'Afrique** n°44 du 3 février 2016 traite cette information sous le titre « L'entreprise EE-BTP exclue pour deux ans. » **Forum de la semaine** n°2055 du 1^{er} février 2016 parle de ces indécitesses sous le titre « Marchés publics/Pour production de fausses attestations de bonne fin d'exécution, l'entreprise EE-BTP exclue pour deux (2) ans ». **La lanterne** n°263 du 3 février 2016 rapporte qu'au nom de mesures draconiennes prises pour 2016 pour tendre vers l'excellence, 8 policiers, 4 gendarmes et 3 OPA indécitesses ont été sanctionnés. La même information est à découvrir dans **Vision d'Afrique** n°44 du 3 février 2016 sous le titre « Corruption : douze policiers et gendarmes sous le coup de sanctions, selon Yark Damehame. »

Pour une meilleure efficacité dans la lutte contre le blanchiment des capitaux...

Il vient d'être porté sur les fonts baptismaux le 31 janvier dernier à Lomé, l'Association des Responsables Conformité des Banques et Etablissement Financiers du Togo (ARCOBEF-Togo). **Togo-Presse** n°9717 du 1^{er} février 2016 qui traite l'information rappelle la tâche essentielle de l'association à savoir « assurer une meilleure efficacité dans la Lutte contre le Blanchiment des capitaux et le financement du Terrorisme (LBC/FT). » **Vision d'Afrique** n°44 du 3 février 2016 traite de ce sujet sous le titre « Pour la bonne gouvernance, ARCOBEF voit le jour. »

Pour freiner les magouilles dans l'administration publique

« A quand un véritable nettoyage des écuries de la Fonction publique », s'interroge **Le combat du peuple** n°865 du 1^{er} au 5 février 2016 qui regrette que tous ceux qui se livrent aux magouilles « sont

arrimés d'une façon ou d'une autre aux barons du régime qui font la pluie et le beau temps à la Fonction publique, ou sont liés ethniquement aux puissants vu que nombre de chefs de service courent derrière eux comme leurs petits chiens. » « Il est grand temps, selon l'hebdomadaire, de mettre fin aux magouilles qui n'ont que trop duré. »

BAVURE POLICIÈRE A LOMÉ : une grenade lacrymogène dans un bus

On dirait une séquence d'un film policier. C'est une histoire vraie qui s'est passée le 3 février dernier à Djidjolé, un quartier de Lomé où une grenade lacrymogène a atterri dans un bus qui venait de stationner pour descendre les passagers. Il s'agit d'une bavure d'un policier, reconnaît le ministre Yark en charge de la sécurité qui promet des sanctions.

« Un bus Sotral sauvagement 'gazé' par un policier fait 42 blessés à Lomé », titre **Le bâtisseur** n°158 du 4 février 2016. « Une grenade lacrymogène tirée dans un bus SOTRAL fait une quarantaine de blessés », titre **Liberté** n°2125 du même jour. Dans cet article, il est fait mention de la décision du ministre chargé de la sécurité de sanctionner le policier auteur du tir et le Commandant de l'unité dont il relève. « Sanction oui, regrette le journal, mais au Togo, il est de coutume que les sanctions ne sont jamais appliquées. » Le même sujet est traité dans **Forum de la semaine** n°2059 du 4 février 2016 sous le titre « 42 blessés et des dégâts matériels, un Commissaire et un policier sanctionnés. » « Des policiers au secours des contorsions judiciaires lâchent des grenades lacrymogènes dans un bus de SOTRAL, bilan, 42 blessés admis au CHU Sylvanus Olympio, Yark toujours dans ses diversions habituelles », s'exclame **Le correcteur** n°673 du 4 février 2016. « Yark Damehame s'indigne », s'exclame à son tour **Le canard indépendant** n°541 du 5 février 2016.

OTR : mise au point sur la taxe de l'habitation

La mise en application de la taxe d'habitation par le truchement de l'OTR serait une décision impopulaire qui fait couler encre et salive. Patatras ! L'OTR fait une mise au point. Il s'agit d'immatriculer les employés des grandes entreprises.

Dans un communiqué signé par son président Pasteur Edoh Komi, le Mouvement Martin Luther King (MMLK) appelle à la suspension de la taxe d'habitation. **Liberté** n°2122 du 1^{er} février 2016 publie le communiqué sous le titre « C'est une imposture inopportune et suicidaire pour les populations ». Selon le MMLK toutes les conditions doivent être remplies avant de lancer ces taxes pour garantir la transparence et l'objectivité dans la gestion des fonds. **Le correcteur** n°672 du même jour publie le même communiqué sous le titre « L'Office Togolais des recettes vers la ruine du dernier espoir du peuple togolais. » Bassabi Kagbara, président du Parti Démocratique Panafricain (PDP), invite l'Etat et l'OTR à revoir leur copie, lit-on dans **Forum de la semaine** n°2055 du 1^{er} février 2016. **Le potentiel** n°176 du 2 février 2016 traite la même information sous le titre « Taxe sur l'habitation de l'Office Togolais des recettes : les leaders d'opinion ne décolèrent pas. » Nous lisons dans **Vision d'Afrique** n°44 du 3 février 2016 que l'OTR était face à la presse le 1^{er} février dernier pour rassurer les contribuables que la taxe d'habitation n'est pas encore d'actualité. Ce qu'il fait actuellement, dit le journal, est l'immatriculation des salariés des grandes entreprises. La même information est traitée dans **Forum de la semaine** n°2058 du 4 février 2016 sous le titre « L'OTR dément catégoriquement la perception prochaine de la taxe sur l'habitation, face à la grosse clameur sur le sujet. » « L'OTR met fin aux spéculations », s'exclame **Flambeau des démocrates** n°436 du 4 février 2016. « L'OTR pris en flagrant délit de mensonge », s'indigne **L'alternative** n°495 du 5 février 2016 qui rappelle que « même en face d'un peuple qui semble passif, il y a bien des seuils à se garder de franchir. » « L'on

continue à s'interroger sur l'opportunité de ces taxes dans un pays où la population vivote », regrette **Tingo-Tingo** n°791 du 3 février 2016.

BODJONA : le rendez-vous manqué

Le miracle ne s'est produit le 3 février dernier à la Cour d'Appel pour le délibéré de l'affaire d'escroquerie internationale dans laquelle Pascal Bodjona est impliqué.

« La Cour d'Appel rejette la requête de Pascal Bodjona et le maintien en détention. L'audience du 10 février devant la Cour de justice de la CEDEAO très attendue », lit-on dans **Liberté** n°2125 du 4 février 2016. « En attendant la CEDEAO, les masturbations politico-juridiques continuent », s'exclame **Le rendez-vous** n°270 du même jour. Pour le journal, « Bodj n'a pas sa place en prison à moins que les gens soient décidés de faire tomber des masques. » **Le canard indépendant** n°541 du 5 février 2016 donne les raisons de ce rejet. « Pour les juges de la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Lomé, écrit le journal, leur requête pour violation de la première comparution de Pascal Bodjona introduite par ses avocats comporte des manquements ; par ricochet, ont rejeté leur requête. »

SANTE : La méningite à nos portes

Le Togo est sous la menace depuis le début du mois de janvier par une épidémie de méningite cérébrospinale. Le ministère de la santé et de la Protection sociale en a donné les preuves à travers un communiqué qui fait état de 80 cas avec 8 décès. Le district de Dankpen est le plus touché avec 65 cas et 6 décès. L'information fait couler encre et salive tout comme le cas d'épidémie de maladie à Rotavirus

Togo-Presse n°9717 du 1^{er} février 2016 publie le communiqué sur les cas détecté et signale aussi la rumeur de l'épidémie de maladie à Rotavirus dans l'école privée 'La Madone' à Lomé. « 80 cas et 8 décès, les populations invitées à plus de vigilance », titre **Forum de la semaine** n°2057 du 2 février 2016 qui dans un autre article titré « Panique à l'Ecole privée 'La Madone', le Ministre de la Santé rassure : pas de cas d'épidémie à Rotavirus au Togo » fait passer l'information. La même information est traitée dans **Liberté** n°2123 du 2 février 2016 sous le titre « Nouvelle épidémie de méningite au Togo : 80 cas recensés, 8 décès dont 6 à Dankpen », dans **Le bâtisseur** n°158 du 4 février 2016 sous le titre « 8 morts dont 6 à Dankpen. »

FTF : trois listes sur quatre retenues

Quatre listes au départ, trois à l'arrivée. Le Comité de Normalisation de la Fédération Togolaise de Football a publié dimanche 31 janvier la liste des candidatures retenues pour l'élection du Comité Exécutif qui aura lieu le 13 février prochain. Sur les quatre listes enregistrées le 24 janvier dernier, date de clôture des dépôts de candidatures, trois finalement ont été validées. Il s'agit notamment des listes "Ensemble pour la Reconstruction" de Germain Wona, "Nouvel Elan" du Colonel Akpovy Guy et "La Solution" de Gerson Dobou. La plupart des journaux publient la décision du Comité de normalisation.

« Congrès électif à la FTF : la liste d'Adekanmi rejetée, trois candidats en lice », titre **Liberté** n°2122 du 1^{er} février 2016. « La liste d'Olufadé recalée pour parrainages non conformes », lit-on dans **Forum de la semaine** n°2055 du 1^{er} février 2016. Le même quotidien signale le décès d'Ouro-Akpo Egbéléou, ancien président de Sémassi de Sokodé, inscrit sur la liste Woma. Cette information est

parue dans **Le correcteur** n°672 du même jour sous le titre « Le football togolais en deuil : le président de la Ligue de football du centre s'en est allé, les pressions et tortures psychologiques ont-ils eu raison d'Egbéléou Ouro-Akpo ? », Le bihebdo publie également le recours introduit auprès du secrétariat de la FTF ainsi que les listes rendues publiques par la FTF sous le titre « La liste Le Réveil du football d'Olufadé invalidée, ses avocats contre-attaquent ». La même information est à découvrir dans **Le potentiel** n°176 du 2 février 2016 sous le titre « Trois listes retenues, une invalidée », dans **L'union** n°885 du même jour sous le titre « Le comité de normalisation retient trois listes sur quatre pour l'élection du Comité exécutif ». **L'alternative** n°494 du 2 février 2016 passe en revue les trois candidats en lice avec leurs forces et leurs faiblesses. Selon **L'indépendant express** n°361 du 2 février 2016 « tout se joue entre Germain Woma et le Colonel Akpovi. Ce n'est pas encore l'avis de **Vision d'Afrique** n°44 du 3 février 2016 qui titre « Le prochain président de la FTF se trouve entre Kokouvi Wona, Gerson Dobou et Col. Kossi Akpovy. » **La dépêche** n°807 du 3 février 2016 traite du sujet sous le titre « Fin du suspens : trois listes retenues. » Les dés sont pipés, pense **La lanterne** n°263 du 3 février 2016 qui s'interroge en s'exclamant « à quoi servirait donc le prochain congrès électif de la FTF ? Ce congrès ne servira donc à rien. » « A y voir de près, écrit **Flambeau des démocrates** n°436 du 4 février 2016, il semble que la recherche de consensus pour aboutir à une liste unique même si elle n'est plus d'actualité déteint sur l'ardeur des candidats. » « Selon nos investigations, indique **Le perroquet** n°320 du 4 février 2016, le gouvernement togolais par l'entremise du ministre en charge du sport au Togo serait entrain de mettre tout en œuvre sur le corps électif, sur le comité de normalisation et les candidats pour former un bureau unique consensuel afin de ne pas aller au vote lors du congrès électif. » Aux dernières nouvelles, on assisterait à un probable retrait de la liste « Nouvel élan » du lieutenant Colonel Akpovy Kossi. L'information est portée aux lecteurs dans **Le correcteur** n°673 du 4 février 2016 sous le titre « Sur intervention de Faure Gnassingbé, Kadhanga, Akpovi et leurs complices ont capitulé dans leurs œuvres de militarisation du football togolais. » « Le chef de l'Etat aurait ordonné le retrait de cette candidature en demandant qu'on laisse le jeu ouvert, écrit **Liberté** n°2126 du 5 février 2016. Une démarche qui a suscité le mécontentement des acteurs inscrits sur cette liste qui envisageaient solliciter le report des élections. » L'information n'est pas vraie indique **Le canard indépendant** n°541 du 5 février 2016 qui annonce « qu'aux dernières nouvelles et de sources proches du dossier, M. Akpovy reste bel et bien dans la course. » Pendant ce temps le candidat Gerson Dobou déroule son programme dans les colonnes de **L'alternative** n°495 du 5 février 2016.

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui vous invite à méditer ce proverbe gabonais : **“ Ce n'est pas parce que la fourmi a un petit sexe qu'elle n'urine pas. ”**

Lomé, le 5 février 2016

L'expert national

Amévi DABLA